

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTRE DU BUDGET**



## CALENDRIER BUDGETAIRE OPERATIONNEL DE L'EXERCICE 2026

N°	PÉRIODE	ACTIONS	DELAIS	ACTEURS
<b>I.</b>	<b>Janvier - février 2025</b>			
		<b>1) Transposition de la base PREPABUD (volet Dépenses du Budget 2025) dans la chaîne de la dépense.</b>	- Au plus tard le 1 <sup>er</sup> janvier 2025	- DGPPB - CII
		<b>2) Communication de l'enveloppe définitive des 40% des recettes à caractère national de l'exercice 2025 (Pouvoir central vers la Province, Province vers les ETD)</b>	- Au plus tard le 08 janvier 2025	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget
		<b>3) Production et diffusion de la Loi de finances 2025</b> a) Mécanisation de la loi de finances de l'exercice 2025 ; b) Impression de la Loi de finances de l'exercice 2025 ; c) Rédaction et publication de la Circulaire contenant les instructions relatives à l'exécution de la Loi de finances de l'exercice 2025 ; d) Signature et publication de l'Arrêté portant répartition des crédits de l'exercice 2025.	- Du 08 au 27 janvier 2025	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget - SG Budget - DGPPB - DCB - DANTIC - Imprimerie
		<b>4) Actualisation des PAP 2025 et du CBMT 2026-2028</b>	- Au plus tard le 31 janvier 2025	- DGDSP - DGPPB - Institutions et Ministères Sectoriels
<b>II.</b>	<b>Mars 2025</b>			
		<b>1) Elaboration des projets d'édits d'intégration budgétaire sous l'encadrement du Pouvoir central</b>	- Au plus tard le 25 mars 2025	- Ministres provinciaux en charge du Budget - Ministère du Budget du Pouvoir central
		<b>2) Réception des projections des ressources et des charges propres des provinces intégrant celles des</b>	- Au plus tard le 30 mars 2025	- Ministère du Budget du Pouvoir central

ARS

N°	PÉRIODE	ACTIONS	DELAIS	ACTEURS
		<b>entités territoriales décentralisées des exercices 2025, 2026 et 2027.</b>		- Ministère du budget des Provinces et Echevins en charge du Budget des ETD
		<b>3) Élaboration et publication du Budget Citoyen 2025 (Condensé budgétaire 2025).</b>	- Au plus tard le 31 mars 2025	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget - SG Budget - DGPPB - DANTIC - Imprimerie
		<b>4) Revue des politiques sectorielles</b> a) Bilan de l'exécution (politiques publiques et budget 2024) ; b) Définition des priorités et actualisation des politiques publiques pour les trois prochaines années (2026-2028) ; c) Identification des risques et des économies potentielles.	- Du 31 mars au 11 avril 2025	- Institutions et Ministères sectoriels, Budgets annexes et Comptes spéciaux ; - Ministères du Budget et du Plan - Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ; - Société civile
		<b>5) Travaux d'élaboration de la Loi de finances rectificative 2025</b>	- Au plus tard le 31 mars 2025	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget - SG Budget - DGPPB - Gouvernement - Parlement
<b>III.</b>	<b>Avril 2025</b>			
		<b>1) Elaboration de la note de cadrage macroéconomique</b>	- Au plus tard le 15 avril 2025	- Ministère du Plan
		<b>2) Réception des édits d'intégration budgétaire des Provinces par le Gouvernement central pour Consolidation avec la Loi de finances 2025</b>	- Au plus tard le 15 avril 2025	- Gouvernement central - Gouverneurs des provinces

ARS

N°	PÉRIODE	ACTIONS	DELAIS	ACTEURS
		<b>3) Elaboration et production de l'avant-projet du CBMT 2026-2028 et du CDMT 2026-2028</b>	- Au plus tard le 20 avril 2025	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget - SG Budget - DGPPB - Comité CDMT-RB
		<b>4) Elaboration et production du projet de Déclaration sur les Risques Budgétaires (DRB) 2026-2028</b>	- Au plus tard le 20 avril 2025	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget - SG Budget - DGPPB - Comité CDMT-RB
		<b>5) Transmission de l'avant-projet de CBMT 2026-2028 et de CDMT Central 2026-2028 aux Ministères sectoriels, aux Responsables des Institutions et aux Provinces</b>	- Au plus tard le 25 avril 2025	- Ministère du Budget - Institutions et Ministères sectoriels.
		<b>6) Elaboration des CDMT sectoriels</b> a) Estimation des dotations 2026, 2027 et 2028 ; b) Préparation des Projets Annuels de Performance.	- Au plus tard le 30 avril 2025	- Institutions et Ministères sectoriels - Budgets annexes - Comptes spéciaux
<b>IV.</b>	<b>Mai 2025</b>			
		<b>1) Reddition des comptes</b> a) Finalisation et dépôt du projet de loi portant Reddition des comptes de l'année 2024 ;	- Au plus tard le 04 mai 2025	- Ministères des Finances - Ministère du Budget - Ministères et Institutions
		<b>2) Elaboration de la situation financière consolidée des entreprises publiques pour l'exercice 2023</b>	- Au plus tard le 06 mai 2025	- Ministère du Portefeuille
		<b>3) Transmission des projets de CDMT sectoriels 2026-2028 au Ministère du Budget pour discussion et arbitrage</b>	- Au plus tard le 10 mai 2025	- Ministères et Institutions - Budgets annexes - Comptes spéciaux
		<b>4) Validation politique des programmes et de leurs cadres de performances</b>	- Au plus tard le 13 mai 2025	- DGDSP - DGPPB

N°	PÉRIODE	ACTIONS	DELAIS	ACTEURS
				- Institutions et Ministères sectoriels - Ministère du Budget - Primature
		<b>5) Harmonisation avec le Ministère du Portefeuille sur la situation financière des entreprises publiques, en vue de la rationalisation des interventions économiques</b>	- Du 13 au 17 mai 2025	- Ministère du Budget - Ministère du Portefeuille - Ministère des Finances
		<b>6) Accompagnement des sectoriels dans les travaux de costing des programmes et actions-activités-tâches</b>	- Au plus tard le 13 mai 2025	- DGDSP - DGPPB - Institutions et Ministères sectoriels - Ministère du Budget
		<b>7) Elaboration du projet de loi de consolidation budgétaire de l'exercice 2025</b>	- Au plus tard le 15 mai 2025	- Ministère du Budget
		<b>8) Réunions d'harmonisation sur les CDMT sectoriels 2026-2028</b>	- Du 13 au 15 mai 2025	- Ministère du Budget - Ministère du Plan - Ministères sectoriels - Institutions
		<b>9) Réception des observations des Provinces et des entités territoriales décentralisées sur l'avant-projet du CBMT 2026-2028</b>	- Au plus tard le 20 mai 2025	- Ministère du Budget
		<b>10) Consultations pré-budgétaires (Séminaire d'Orientation Budgétaire) sur le projet CBMT 2026-2028</b>	- Du 20 au 22 mai 2025	- Ministères du Budget - Ministère du Plan - Ministère du Portefeuille (CSP) - Ministères sectoriels - Institutions - PTF, Société civile - Secteur privé

425

N°	PÉRIODE	ACTIONS	DELAIS	ACTEURS
		11) Validation du projet de loi de consolidation budgétaire de l'exercice 2025 à la Commission ECOFIN du Gouvernement	- Le 21 mai 2025	- Commission ECOFIN du Gouvernement - Secrétariat Général du Gouvernement
		12) Adoption du projet de loi de consolidation budgétaire de l'exercice 2025 au Conseil des Ministres	- Le 24 mai 2025	- Conseil des Ministres - Secrétariat Général du Gouvernement
		13) Finalisation du CBMT 2026-2028 et de la Déclaration sur les Risques Budgétaires (DRB) 2026-2028	- Au plus tard le 25 mai 2025	- Ministère du Budget
		14) Débat d'orientation budgétaire	- Le 27 mai 2025	- Gouvernement - Parlement
		15) Dépôt du projet de loi de Consolidation budgétaire au Bureau de l'Assemblée Nationale	- Au plus tard le 31 mai 2025	- Gouvernement - Assemblée Nationale
		16) Renforcement des capacités des Parlementaires membres de l'ECOFIN sur le processus budgétaire	- Au plus tard le 31 mai 2025	- Ministère du Budget - Parlement
IV.	Juin 2025			
		1) Validation du projet de CBMT 2026-2028 et du CDMT 2026-2028 par le Gouvernement	- Au plus tard le 1er juin 2025	- Gouvernement
		2) Examen et vote du projet de loi de consolidation budgétaire de l'exercice 2025 au Parlement	- Au plus tard le 15 juin 2025	- Assemblée Nationale - Sénat - Gouvernement.
		3) Rédaction et transmission de la Lettre d'Orientation Budgétaire aux responsables d'institutions et ministères (Pouvoir central et Provinces) et aux responsables des Budgets Annexes et Comptes Spéciaux	- Au plus tard le 25 juin 2025	- Premier Ministre - Ministre d'Etat, Ministre du Budget
		4) Transmission du CBMT final aux provinces	- Au plus tard le 25 juin 2025	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget

N°	PÉRIODE	ACTIONS	DELAIS	ACTEURS
		<b>5) Rédaction et transmission de la Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du Budget 2025 aux responsables d'institutions et aux Ministres du Pouvoir central, aux responsables des services relevant des budgets annexes, aux responsables des comptes spéciaux et aux Gouverneurs des Provinces</b>	- Au plus tard le 29 juin 2025	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget - DGDSP - DGPPB
		<b>6) Promulgation de la Loi de consolidation budgétaire de l'exercice 2025</b>	- Au plus tard le 29 juin 2025	- Président de la République
V.	Juillet - Août 2025			
		<b>1) Élaboration et publication de la version citoyenne de la Loi de consolidation budgétaire 2025</b>	- Au plus tard le 06 juillet 2025	- Ministère du Budget
		<b>2) Organisation des conférences de performance de l'exercice 2025</b>	- Du 08 au 19 juillet 2025	- Ministère du Budget - Ministères sectoriels - Institutions - PTF, Société civile
		<b>3) Accompagnement et vulgarisation des outils en Provinces et ETD dans la structuration des politiques Publiques en Programmes et action (LOFIP, du Guide d'élaboration et d'exécution du budget-programme (Mémento), des guides PAP-RAP, du guide de dialogue de gestion, ...)</b>	- Au plus tard le 13 Juillet 2025	- DGDSP - DGPPB - Cabinet Budget - Provinces
		<b>4) Elaboration des prévisions budgétaires sectorielles pour l'exercice 2026 et transmission au Ministère du Budget pour dépouillement avant les conférences budgétaires</b>	- Au plus tard le 27 juillet 2025	- Institutions et Ministères sectoriels
		<b>5) Conférences budgétaires de l'exercice 2026</b>	- Du 29 juillet au 09 août 2025	- Ministère du Budget - Institutions et Ministères sectoriels - Budgets Annexes et Comptes

ARS

N°	PÉRIODE	ACTIONS	DELAIS	ACTEURS
				Spéciaux - PTF - Société civile
		<b>6) Concertation avec les partenaires techniques et financiers sur le Projet de loi de finances 2026</b>	- Le 12 août 2025	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget - Ministre d'Etat, Ministre du Plan - PTF
		<b>7) Arbitrage et détermination des grandes lignes de l'avant-projet de budget 2026</b>	- Au plus tard le 17 août 2025	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget - SG Budget - DGPPB
		<b>8) Arrêt de l'avant-projet de loi de finances pour l'exercice 2026</b>	- Au plus tard le 24 août 2025	- Ministère du Budget et sectoriels
		<b>9) Approbation de l'avant-projet de loi de finances 2026 par la Commission ECOFIN du Gouvernement</b>	- Le 27 août 2025	- Commission Economique et Financière du Gouvernement - Secrétariat Général du Gouvernement
<b>VI.</b>	<b>Septembre 2025</b>			
		<b>1) Examen et adoption du projet de loi de finances 2026 en Conseil des Ministres</b>	- Le 02 septembre 2025	- Conseil des Ministres - Secrétariat Général du Gouvernement
		<b>2) Finalisation du Projet de loi de finances 2026 (Finalisation des documents budgétaires pour l'exercice 2026)</b>	- Au plus tard le 09 septembre 2025	- Ministère du Budget
		<b>3) Communication des enveloppes provisoires de la quotité des recettes à caractère national du PLF 2026 aux provinces et ETD</b>	- Au plus tard le 10 septembre 2025	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget - Gouverneurs de Province

AS

N°	PÉRIODE	ACTIONS	DELAIS	ACTEURS
		4) <b>Impression du projet de loi de finances 2026</b>	- Au plus tard le 11 septembre 2025	- Ministère du Budget - Imprimerie
		5) <b>Dépôt du Projet de loi de Finances de l'exercice 2026 au Bureau de l'Assemblée Nationale</b>	- Le 14 septembre 2025	- Premier Ministre
		6) <b>Publication de la version citoyenne du projet de loi de finances de l'exercice 2026, de l'exécution de la loi de finances au premier semestre 2026 et du CBMT 2026-2028.</b>	- Au plus tard le 30 septembre 2025	- Ministère du budget
<b>VII.</b>	<b>Octobre - Novembre 2025</b>			
		1) <b>Examen et vote du Projet de loi de finances 2026 à l'Assemblée Nationale (40 jours)</b>	- Au plus tard le 25 octobre 2025	- Assemblée Nationale
		2) <b>Examen et vote du Projet de loi de finances au Sénat (20 jours)</b>	- Au plus tard le 15 novembre 2025	- Sénat
		3) <b>Paritaire Assemblée Nationale – Sénat (éventuel)</b>	- Au plus tard le 17 novembre 2025	- Assemblée Nationale et Sénat
<b>VIII.</b>	<b>Décembre 2025</b>			
		1) <b>Promulgation de la Loi de Finances 2026</b>	- Au plus tard le 06 décembre 2025	- Président de la République
		2) <b>Communication de l'enveloppe votée des 40% des recettes à caractère national de l'exercice 2026 (Pouvoir central vers la Province, Province vers les ETD)</b>	- Au plus tard le 07 décembre 2025	- Ministère du budget
		3) <b>Mécanisation et impression de la Loi de finances 2026, transposition des crédits dans la chaîne de la dépense</b>	- Du 09 au 14 décembre 2025	- Ministère du budget

N°	PÉRIODE	ACTIONS	DELAIS	ACTEURS
		<b>4) Signature de l'Arrêté portant répartition des crédits de la Loi de finances de l'exercice 2026 et transmission aux sectoriels</b>	- Au plus tard le 14 décembre 2025	- Ministre d'Etat, Ministre du budget

Fait à Kinshasa, le 28 FEV 2025

**Aimé BOJI SANGARA BAMANYIRWE**

